

*COMMUNE*

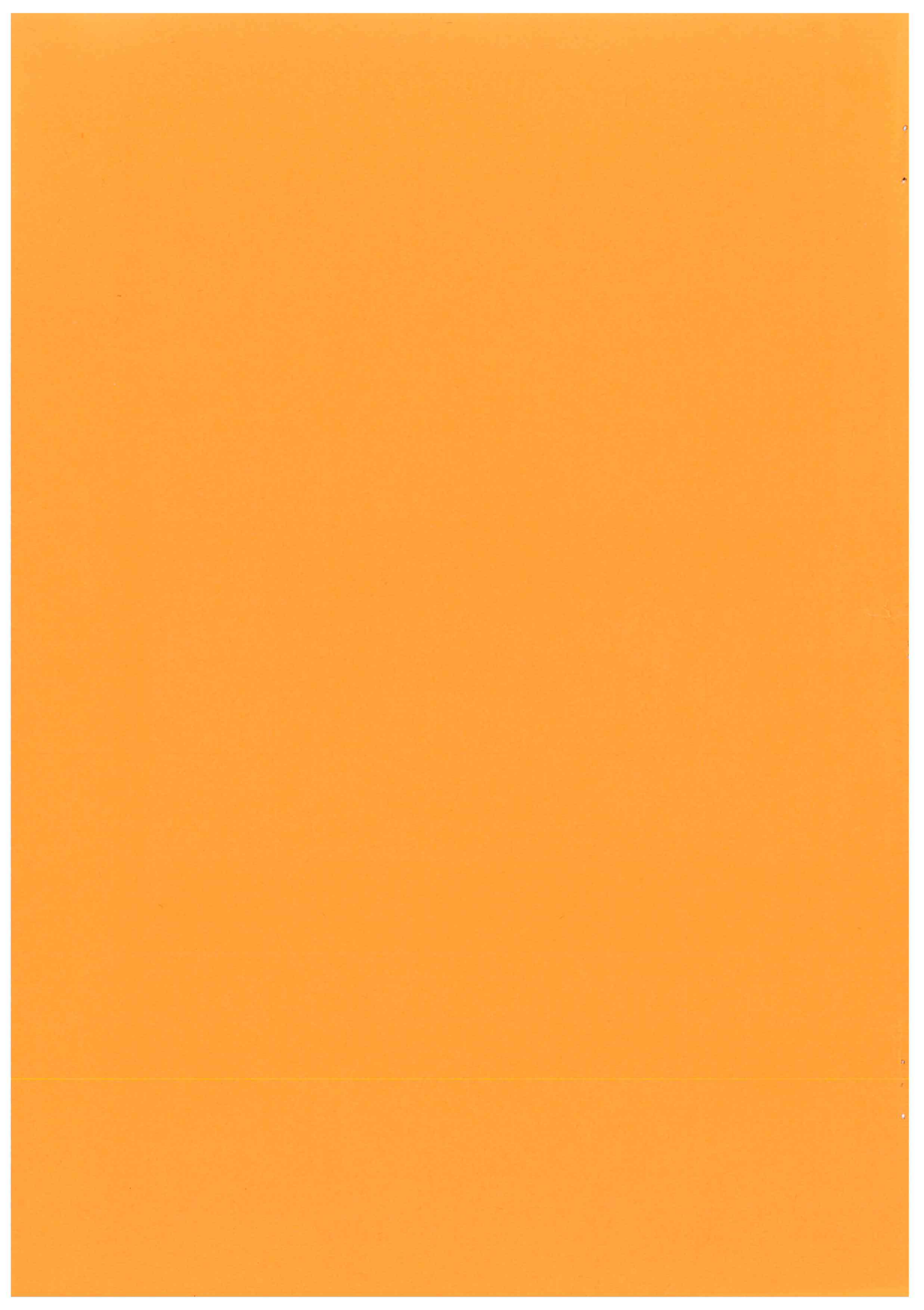
DE *WOIGNARUE*



La salle polyvalente porte le nom de Charles LECAT

*BULLETIN DE LIAISON*  
*MUNICIPAL*

**JANVIER 90**



# SOMMAIRE

- Composition du Conseil Municipal
- Composition des Commissions Municipales
- Composition des Syndicats Intercommunaux
- Le Mot du Maire
- Notre Budget 89
- Les Commissions
  - Voirie
  - Marais
  - Ecole
  - Camping
  - Fêtes et Cérémonies
- La presse honore des gens de WOIGNARUE
- Etat-Civil 1989

Bonne et  
Heureuse Année



# LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une nouvelle année vient de commencer et, en cette période, la Municipalité est heureuse de vous présenter ses Meilleurs Voeux pour 1990.

L'Année 1990 sera pour beaucoup de peuples, l'An I de la Démocratie. Je souhaite vivement que tous ensemble, nous sachions faire aboutir cet immense espoir.

Aux uns et aux autres, j'espère que les mois à venir, verront la réalisation des désirs de chacun dans un climat de paix, de concorde, de fraternité.

Fidèles à nos engagements, n'ayant d'autre ambition que de favoriser l'intérêt général, nous continuerons l'oeuvre que nous poursuivons ensemble, pour assurer un maximum de bien-être à la population.

Il n'y a pas eu de grands bouleversements, nous travaillons en équipe dans un climat de confiance, où chacun assume pleinement ses responsabilités.

Les tâches quotidiennes ne manquent pas, loin de là et, pour le moment, si rien de très spectaculaire n'apparaît, nous ne sommes pas restés inactifs depuis le mois de mars. En lisant les rapports de chaque président de Commission, vous pourrez constater ce qui a été réalisé, ce qui reste à faire.

Nous tenons et j'y veille particulièrement à ce que le budget de la commune soit équilibré. Nous devons faire face aujourd'hui à une grave difficulté : nous aurions dû percevoir en provenance de la Demeure d'HAUTEBUT: 332 000 F. (trente trois millions de centimes). Le Clos de Tully et sa présidente Mme DELABIE qui en avait la gestion ont été défaillants et le remboursement des prêts garantis par la commune depuis 1983 nous a été directement imputé sur le budget.

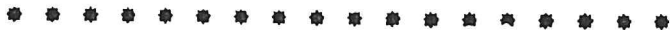
Nous avons épongé ce déficit au détriment de programmes à réaliser pour les habitants. La gestion actuelle de la Demeure d'HAUTEBUT incombe à la SOPICEM depuis le 1er décembre 1988. Nous souhaitons ardemment que les gestionnaires actuels soient plus compétents et permettent à la Demeure de fonctionner normalement. Cela va rester notre préoccupation pour les mois à venir, d'autant que, à ce jour, le trimestre dû au 1er décembre 1989, soit 87 500 F. + 22 046 F. de taxe d'habitation, ne nous a pas été payé.

Les élus municipaux ont approuvé en 1983, la construction de la Maison Familiale suivant un plan qui ne devait pas gréver le budget communal. Le conseil municipal aura à débattre très prochainement de cette question. Pour ma part, soucieuse de l'imposition locale, je veillerai à ce qu'un équilibre financier soit trouvé. Les habitants de WOIGNARUE n'ont pas à subir les carences des différents gestionnaires, ni à s'interdire toute réalisation pour l'embellissement de leur village.

Pour terminer, je souhaite que 1990 voit se clore définitivement le projet d'implantation de moules sur bouchots sur le littoral entre AULT et CAYEUX-SUR MER. L'ensemble de la population, les estivants, les élus de toutes les communes concernées et limitrophes, les élus du Département, de la Région, le Député de la circonscription, tous unis, nous mènerons notre combat jusqu'au bout. Nous devons préserver notre littoral, notre environnement avec toute sa richesse et sa beauté naturelle.

Christiane LAURENS.

# NOTRE BUDGET 1989



Pour l'année 89, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 911 833 F. et pour la section d'investissement à la somme de 1 110 213 F., qui se répartissent comme indiqué sur les schémas des deux pages suivantes.

Détail du plan comptable de la commune :

## FONCTIONNEMENT : Dépenses.

- compte 60 : Carburants - Combustibles - produits d'entretien - fournitures scolaires et de bureau
- compte 61 : frais de personnel (paies du personnel titulaire et saisonnier + charges sociales)
- compte 62 : Impôts et taxes
- compte 63 : Entretien voirie/matériel - acquisitions d'outillage/mobilier - E.D.F. - Eau - Ordures ménagères - Assurances
- compte 64 : participations aide sociale et syndicats intercommunaux.
- compte 65 : Allocations et subventions aux associations.
- compte 66 : fêtes et cérémonies - frais de transports frais de PTT - Indm. maire et adjoints.
- compte 67 : remboursement des intérêts.
- compte 83 : prélèvement pour dépenses d'investissement.

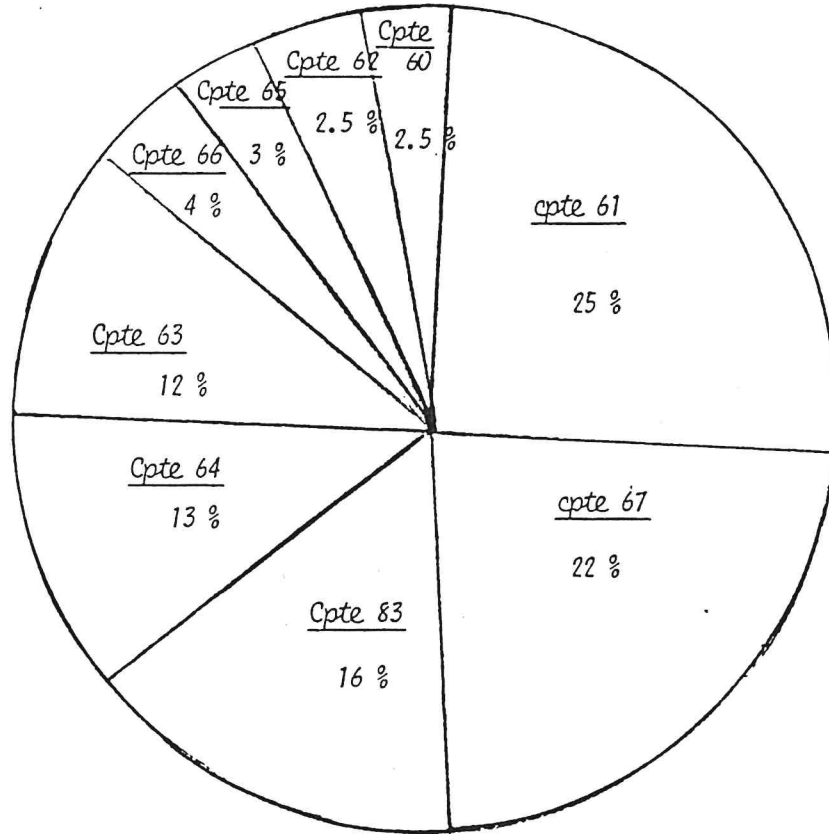
## Recettes.

- compte 71 : location droits de chasse/des immeubles droits de place (camping)
- compte 73 : recouvrements - subventions
- compte 74 : dotations versées par l'Etat
- compte 75 : impôts indirects.
- compte 77 : impôts locaux.
- compte 82 : excédent de fonctionnement de clôture.

# FONCTIONNEMENT

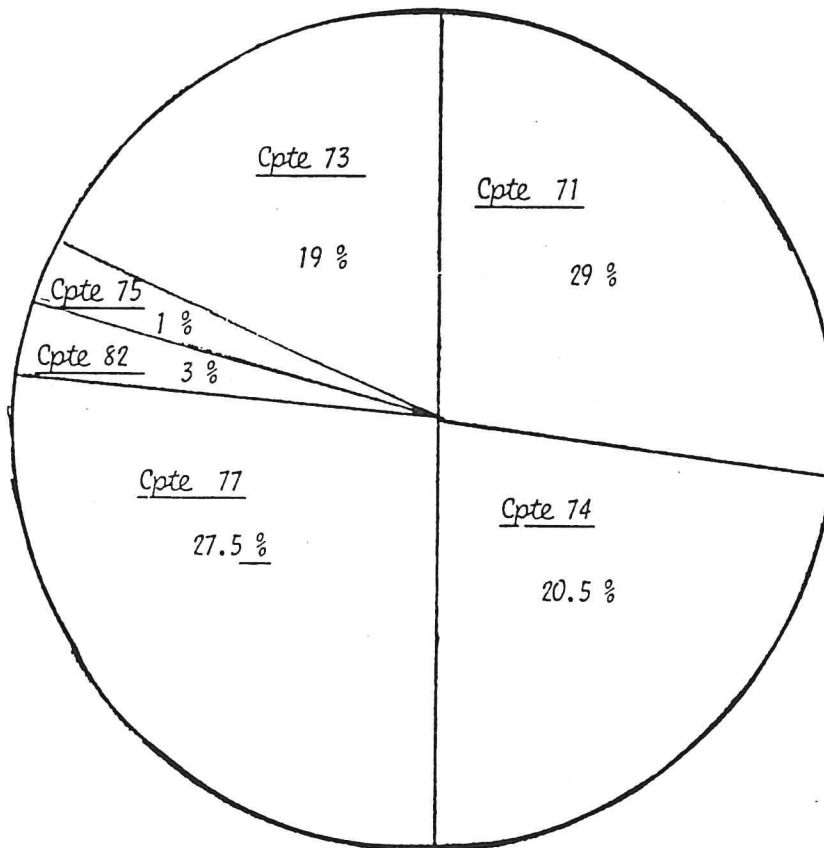
## Dépenses

\* \* \* \*



## Recettes

\* \* \* \*



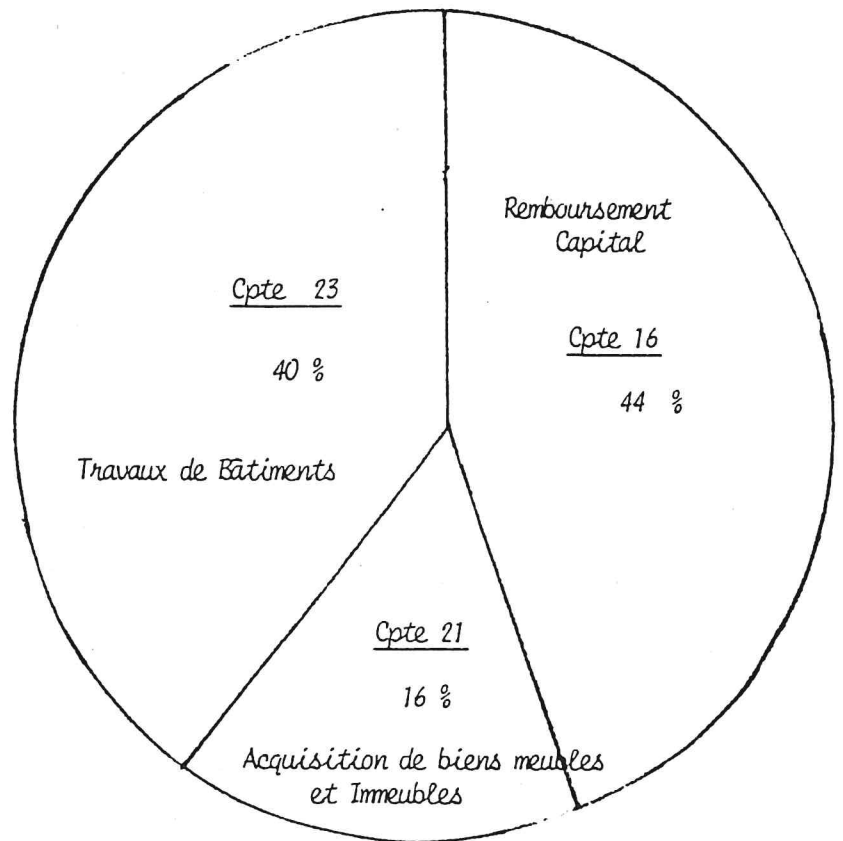
# INVESTISSEMENT

## Dépenses

★★★★★★

### Programmes :

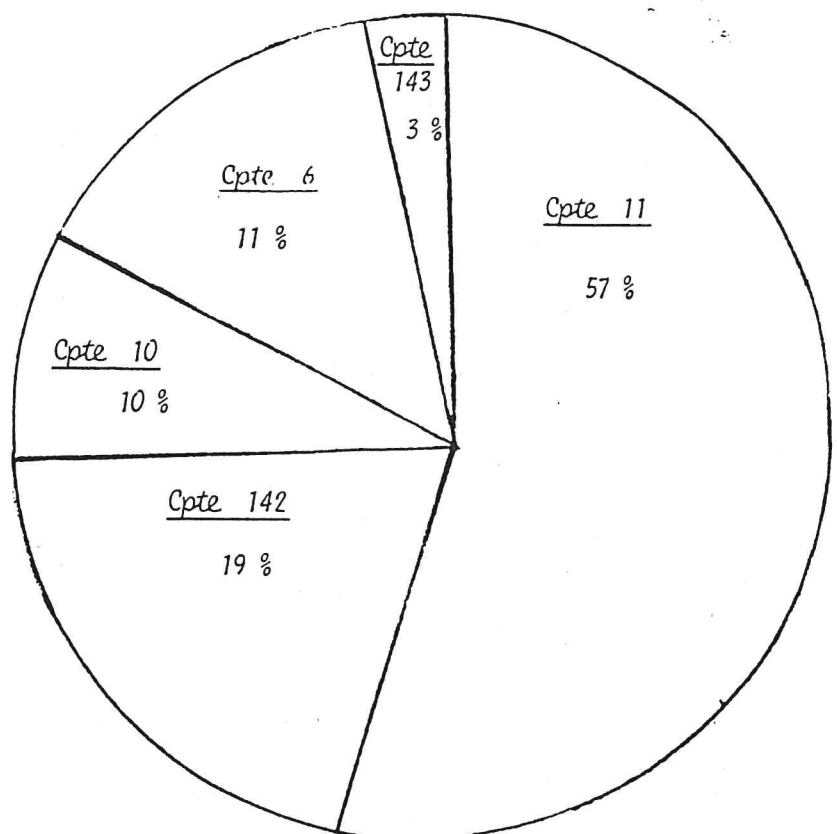
- Voirie : 190 800 F.
- Salle Polyvalente : 182 986 F.
- Achat matériel : 118 490 F.
- Révision P.O.S. : 90 000 F.
- Carrelage Camping : 34 250 F.



## Recettes

★★★★★★

- Compte 06 : Excédent investissement
- Compte 10 : Subventions
- Compte 11 : Prélèvements sur Recettes de fonctionnement
- Compte 142 : FCTVA
- Compte 143 : D.G.E.



# Voirie — Eaux

## Eclairage — Assainissement



La commission a vu ses attributions étendues à la construction de la station d'épuration qui sera réalisée en commun avec la commune d'AULT, pour un montant approximatif de 8 000 000 F.



Selon les accords passés entre les deux municipalités, le coût en sera réparti à raison de 80 % pour AULT et 20 % pour WOIGNARUE.



Prévue en remplacement de la station actuelle dont le fonctionnement est devenu inexistant, les travaux de cette nouvelle station, beaucoup plus performante, devaient débuter début septembre 89, pour la rendre opérationnelle pour la saison estivale 1990.



Malheureusement, l'incompréhension d'un représentant des services de la DDASS, n'a pas permis d'ouverture du chantier à la date prévue. Cette question est maintenant réglée et la mise en route des travaux est fixée pour mars 90.



La déclaration en règlement judiciaire de la précédente gestion de la Demeure d'HAUTE-BUT a privé la commune d'une recette de 33 millions de centimes, durement ressentie au niveau du budget des différentes commissions.



En 1989, les travaux de voirie ont donc été limités à l'indispensable. Bien sûr, les réparations des chaussées ont été effectuées et conjointement avec l'association des Bas-Champs, nous espérons entreprendre bientôt la remise en état de la route menant aux 4 chalets.



Prochainement, des travaux de busage vont être entrepris sur le CD 940. Ceux-ci permettront l'écoulement des eaux de la cavée jusqu'à la traversée sous chaussée du CD 940 située à proximité de la ferme BECQUET. Coût de la réalisation, plantations comprises, environ 130 000 F. couverts en partie par une subvention.



Dans la même foulée, un accotement praticable pour piétons sera exécuté côté gauche, venant de ST-VALÉRY, de la propriété de M. NISON jusqu'à la hauteur de l'abri des cars.



Cette réalisation nous est permise grâce à la compréhension de M. CARRU qui nous a autorisé à tailler un talus sur sa propriété. Nous tenons à l'en remercier.



Pour la prochaine saison estivale, les escaliers reliant la rue Gros à la rue de St-Valéry doivent être remis en état. A cette occasion, nous essaierons de terminer les quelques mètres de bordure de trottoir restant à réaliser, rue de St-Valéry, situés pratiquement au bas de ces escaliers.



Toujours au programme depuis des années, le problème de la cavée d'HAUTE-BUT. Des courriers dont certains ont obtenus des réponses, ont été adressés à différents services et personnalités locales et régionales. Nous osons espérer.



Nous projetons d'aménager les pourtours de la salle Charles LECAT (travaux subventionnables au titre de l'aménagement du cadre de vie).



Des contacts ont été pris avec la D.D.E. pour terminer les travaux d'élargissement de la route reliant ONIVAL à HAUTE-BUT. Ceux-ci ont été stoppés pour quelques centaines de mètres alors que cette portion de chaussée dessert maintenant la DEMEURE D'HAUTEUBUT (travaux programmés pour 1991).



Nous espérons pour 90, réaliser de plus importants travaux.



Christian DEVAUCHELLE.





# MARAIS

La sécheresse en cette année a posé de nombreux problèmes dans notre marais communal.



- 1) Plusieurs propriétaires ont entrepris des travaux d'agrandissement de leur mare à hutte sans en informer la mairie. La Commission est intervenue auprès de ces différentes personnes afin de faire respecter le plan d'occupation des sols ou le règlement précise que tout affouillement est interdit. Seul le curage des mares et courants est autorisé.

Après révision du POS, une modification permettra d'agrandir ou d'approfondir une mare, à la condition de déblayer la terre dans le même temps.

Restera interdit la création de nouvelle hutte sortant de la loi de septembre 1982, sur la prolifération des huttes.

- 2) De nombreux chasseurs se sont plaints du niveau d'eau asséchant des mares à hutte. La commission se penche sur le problème.

Après consultation des responsables des Bas-Champs, nous envisageons un curage des courants et une installation qui nous permettra de contrôler le niveau d'eau.

Une augmentation de contrôle et de surveillance par les autorités se feront dans les mois à venir, afin d'éviter certains abus de gens irresponsables et non respectueux du site que nous avons la chance de posséder.

Pour la saison prochaine, la création d'aires de pique-niques et l'installation de poubelles sont envisagées.

Enfin, la commission rappelle quelques articles du cahier des charges pour la location des huttes communales :

- 2) la commune ne loue que le droit de hutte.
- 8) Ils ne pourront ni céder, ni transporter, ni sous-louer en tout ou partie, leur droit au présent bail sous peine de résiliation immédiate et de plein droit.
- 10) Ils devront constamment maintenir les huttes et leurs abords en parfait état de propreté.
- 18) Tout invité étranger à la commune devra être accompagné pendant la nuit par l'un des co-locataire.
- 19) En cas d'infraction dûment constatée aux articles (2.8.10.18) les contrevenants seront convoqués en mairie et le droit de hutte leur sera immédiatement retiré.



Michel LEJEUNE.

# Ecole

## Ramassage Scolaire

## Sports

La commission s'est réunie le 26 avril 1989 et a effectué la visite de l'école accompagnée de Mme CHARPENTIER, Directrice.

Comme convenu, lors de cette réunion, Mme CHARPENTIER a transmis pour le 15 juin, la liste des travaux à effectuer. Ils ont été réalisés pour la plupart pendant les vacances d'été. Les entretiens extérieurs ont été effectués comme toujours.

A la rentrée de septembre, ont été mis en place les nouveaux horaires faisant suite à la demande de parents et aux décisions du Conseil Municipal et du Conseil d'Ecole.

D'autre part, après la remarque de Mme CHARPENTIER, porte parole des parents et étant donné la responsabilité de la commune en cas d'accident ou d'incident, un accompagnateur est présent dans le car de ramassage scolaire.

Depuis la rentrée, des cours d'anglais sont enseignés dans les écoles primaires, au rythme de 2 heures par semaine, financés cette année par le SIVOM AULT, seul les livres sont à la charge de la municipalité.

L'école de musique fonctionne comme habituellement.

L'achat groupé des fournitures scolaires nous a permis de bénéficier d'une remise de 10 %.

La commune a participé comme tous les ans, à l'arbre de Noël.

Ils ont planté l'arbre de la Liberté, en présence de Mme LAURENS entourée des membres du Conseil Municipal.



Le sport étant rattaché à la même commission, nous voudrions dire que nous nous efforçons de maintenir le terrain de football en bon état, ce que nous pensons mieux maîtriser à l'avenir.

La lice a été modifiée derrière les buts à la demande de Philippe LEJEUNE, président, afin de pouvoir faire homologuer le terrain. Nous voudrions pour terminer, féliciter l'équipe première pour son classement parmi les premiers avant la trêve de Noël et bravo à l'équipe réserve pour son courage à participer malgré un résultat moyen.

Si vous voulez les aider à continuer de défendre les couleurs de leur club, allez nombreux les applaudir.

Philippe FOURDRIN.

# CAMPING

## MUNICIPAL ★★

La nouvelle commission de camping se réunissait le 4 avril, pour fixer les tarifs 89 :

<u>Emplacement</u> :	12.00 F	<u>Garage Mort</u> :	
<u>Campeur</u> :	9.00 F	- Saison :	21 F (du 1er juillet au 15 sept.)
<u>Enfant (-7 ans)</u> :	4.50 F.	- Hors Saison :	11 F.
<u>Douches et Sanitaires compris.</u>			
<u>1ère voiture</u> :	gratuit -		
<u>2ème voiture</u> :	10.00 F.		
<u>Branchement Electrique</u> :		3 ampères :	7.50 F.
		6 ampères :	12.00 F.

La redevance des cabanons et des commerçants subissaient une augmentation de 3 %.

Le 8 avril, seconde réunion, cette fois sur le terrain pour constater l'état des lieux et des améliorations immédiates à apporter pour offrir aux campeurs un accueil décent.

Vu l'importance des travaux, il fallait embaucher une personne pour 2 mois pour venir en aide au gérant.  
Les travaux entrepris furent :

- ramassage des galets - fauchage du terrain -
- réalisation d'un trottoir devant et derrière les anciens WC
- remise en ordre des bornes numérotées - nettoyage des blocs lavabos hommes et femmes et du bureau d'accueil
- peinture dans les douches ainsi que sur le mur extérieur du nouveau sanitaire
- vérification des robinets, pommes de douches, veilleuses de chaufferie, carreaux à remplacer
- installation et remise en état de la cabine MNS

Le 8 juin, la commission de camping se réunissait pour l'embauche du personnel saisonnier, pour les mois de juillet et août :

- 4 personnes pour le bureau d'accueil
- 4 " " le nettoyage
- 2 " " veilleurs de nuit
- 1 aide-gardien

M. DUCROT assure le poste de gérant, 2 moniteurs sauveteurs assurent la surveillance de la plage.

Juillet arrivé, la saison pouvait commencer. Ce fut une année remarquable, le camping était plein pour les deux mois avec des temps forts comme le 14 juillet et le 15 août.

Le bilan financier fut exceptionnel :

- campeurs : 946 496 F.
- commerçants + cabanons : 42 510 F.
- taxe de séjour : 37 634 F.

Merci à tout le personnel saisonnier, au gérant, aux maîtres nageurs sauveteurs qui ont permis d'accueillir les campeurs dans de bonnes conditions.

La saison est finie et la commission pense déjà pour l'année prochaine à améliorer les lieux :

- Carrelage des douches ;
- Peinture extérieure sur l'ensemble des bâtiments ;
- Amélioration de l'aire de jeux ;
- Trottoir autour du nouveau bâtiment ;
- Emplacement pour les poubelles.

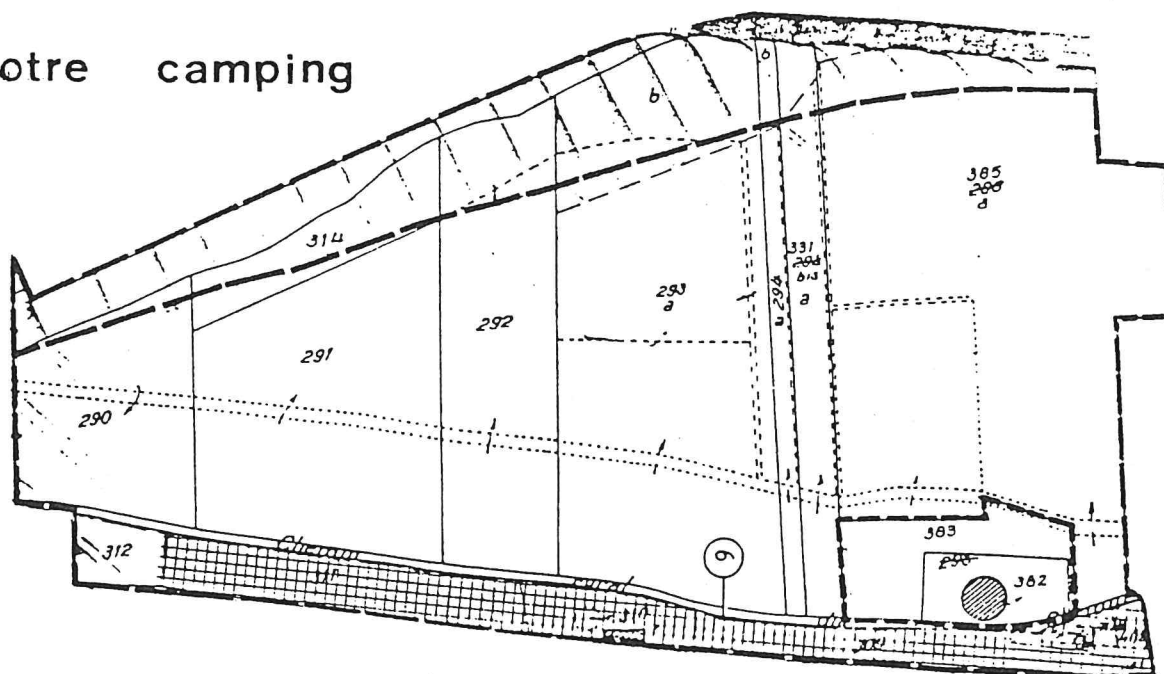
Reste un gros point noir : la station d'épuration qui ne sera pas terminée pour la saison.  
Les travaux risquent fort de nuire au camping.

De plus, compte-tenu des problèmes rencontrés avec différentes administrations et en particulier la DDASS, nous devons nous attendre à des contrôles fréquents et par conséquent, nous devons être vigilants quant au respect des emplacements.

Il faut être réaliste.. Nous ne réaliserons pas tous les ans, la recette de 1989.

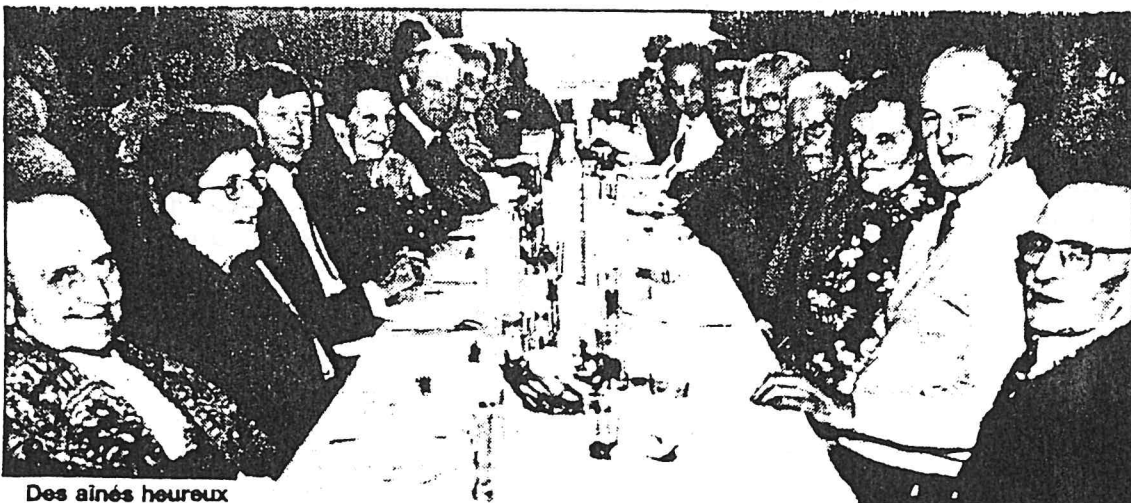
Didier CARU.

notre camping



# CALENDRIER DES FETES 1990.

3 février	:	Concours de cartes (Comité des Fêtes)
24 "	:	Soirée Dominos (Parents d'Elèves)
3 mars	:	Assemblée Générale (Comité des Fêtes)
11 mars	:	Concours de cartes (Amis des Aînés)
24 "	:	Bal de l'Harmonie -
28 avril	:	Loto (Centre Aéré)
8 mai	:	Messe en musique - Cérémonie commémorative
13 mai	:	Fête d'HAUTEBUT - Concert de Musique
24 mai	:	Bail-trap (Amis des Aînés)
3 juin	:	Fête Champêtre (Comité des Fêtes)
4 "	:	Messe en Musique, Brocante (Comité des Fêtes)
Fin juin	:	Distribution des prix
23 juin	:	Fête de la musique
24 juin	:	Kermesse + méchoui (Football)
8 juillet	:	Excursion football
8 juillet	:	Sortie harmonie à VAUDRICOURT
13 juillet	:	Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice
14 "	:	Défilé - jeux - concours de cartes
22	:	Fête de WOIGNARUE - Concert de musique
23	:	Messe en musique - Course cycliste
27 "	:	Fête du Centre Aéré
27.28.29	:	Prévision d'un voyage en ALLEMAGNE - Comité de Jumelage
9 septembre	:	Repas des Aînés
16 "	:	Concours de manille des Amis des Aînés
13 ou 20 octobre	:	Concert de l'Harmonie à la Salle Charles LECAT
11 novembre	:	Messe en musique - Cérémonie commémorative
17 "	:	Loto (Parents d'Elèves)
25 "	:	STE-CECILE
9 décembre	:	STE-BARBE
22 "	:	Père NOEL (Parents d'Elèves)



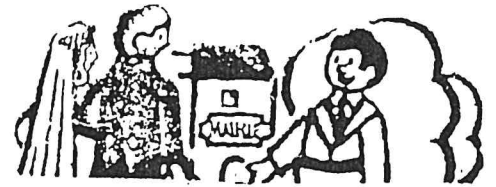
Des aînés heureux

# FÊTES ET CÉRÉMONIES

Créée à l'issue du nouveau Conseil, elle gère les fêtes et cérémonies Patronnées par la Commune.

- 8 mai 89 ) Cérémonies commémoratives avec la participation des sociétés locales ; défilé  
11 novembre ) de l'Harmonie Municipale, du Corps local de Sapeurs Pompiers, et dépôt de ger-  
14 juillet ) be au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur à la Salle Polyvalente.
- 3 juin : Colis de fête des mères et pères avec la participation des amis des aînés.
- Juin : Distribution des prix aux enfants des écoles.
- 13 juillet : Retraite aux flambeaux, suivie d'un feu d'artifice offert par le Comité des fêtes  
d'un vin d'honneur et du bal de l'Harmonie Municipale.
- 14 juillet : Jeux pour les enfants et concours de manille organisés par le Comité des fêtes.
- 24 juillet : Lundi de la fête du pays animé cette année par les Majorettes Mersoises.  
Pour le 23 juillet 1990 la municipalité organisera une course cycliste avec la par-  
ticipation de l'Union cycliste St GOBAIN DESJONQUIERES.
- 23 septembre : Journée Nationale des papillons blancs "Opérations brioches".
- 22 octobre : Inauguration de la Salle Polyvalente "Charles LECAT".
- Les nombreux invités ont pu apprécier à cette occasion :
- \* Une rétrospective de WOIGNARLIE.
    - Archives Communales,
    - Cartes postales,
    - Photos de classe.
  - \* La fête du livre.  
prêtée et installée par la bibliothèque centrale  
de prêt d'Amiens.
  - \* La faune de nos marais.  
par l'association de chasse DPM Ault Cayeux.
- 19 novembre : Le banquet des aînés a réuni 79 convives dont 65 aînés.  
Pour 1990 afin de répondre aux vœux d'un bon nombre d'invités, ce repas sera pro-  
grammé en septembre bien évidemment avant l'ouverture de la chasse en plaine.
- 21 décembre : Remise des colis de Noël aux employés communaux.
- 22 décembre : Traditionnel arbre de Noël où les enfants reçoivent des friandises offertes par la  
Municipalité et le Comité des fêtes.
- 23 décembre : Remise des colis de Noël des aînés avec la participation des "Amis des Aînés".
- 10 janvier : Assemblée Générale des "Amis des Aînés" avec participation de la Commune.

A toutes ces cérémonies communales, ajoutons les nombreuses prestations des différentes associa-  
tions, amicales ou comités qui sont une belle illustration de la vitalité et du dynamisme de nos so-  
ciétés locales.



## NAISSANCES

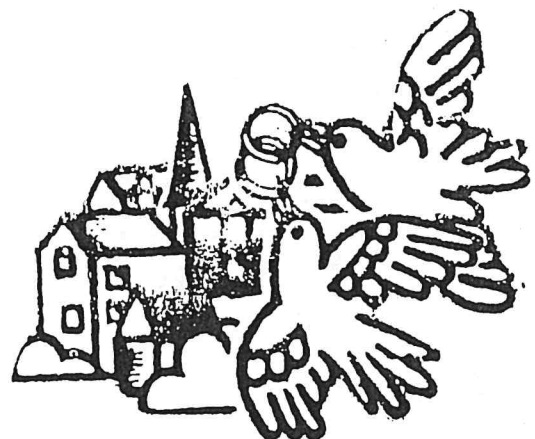
TIRE Julie Marie Audrey	:	15 janvier	ABBEVILLE
LENGLET Lindsay Dorita Maryline	:	2 février	"
BELPAUME Luc Edmond Maurice	:	21 février	"
LAMAND Alexandre	:	16 août	"
SANNIER Romain Frédéric Stéphane	:	30 août	"
DUFOSSE David Bernard Georges	:	28 septembre	"
CALAIS Teddy	:	27 octobre	"

## MARIAGES

GODEFROY Emmanuel et PAYET Isabelle	:	8 juillet 1989
TAVERNIER Philippe et LEUILLIER Nathalie	:	5 août 1989
COURIAT Ludovic et TOURON Valérie	:	2 septembre 1989
VILFROY Ernest et POLBOS Josiane	:	4 novembre 1989
RIGAUT Bernard et DUBOIS Suzanne	:	12 novembre 1989

## DECES

ROHEE Maurice	:	7 janvier	ABBEVILLE
MACQUET Henri Adrien	:	31 mars	ABBEVILLE
BECQUET Vve DOUDOUX Louise	:	29 juillet	WOIGNARUE
LAUWERS Renelde Marcelle	:	19 septembre	"
JOOSTENS Felix	:	30 septembre	"
DELGOVE Juliette	:	6 novembre	RUE
JAROSZ Vve DERAMBURE Victoria	:	17 décembre	ABBEVILLE



# LA PRESSE LES HONORE

Jimmy Grandsire est doué pour la publicité des entreprises commerciales, mais aussi pour promouvoir la poésie, y compris ses propres rêveries...

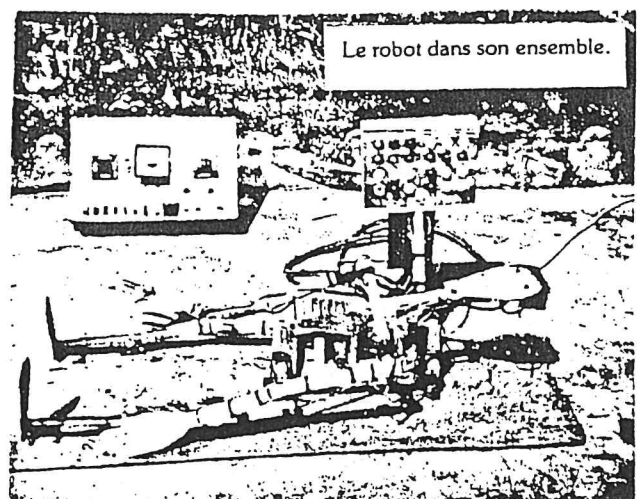
**Poésie : "De la mer au ciel"**  
Un voyage avec Jimmy Grandsire



**A Woignarue, un pompier astucieux  
a conçu un robot  
pour la formation des secouristes**



**Le lieutenant Bernard MARTIN**





# QUELQUES ARRETES ...

Arrêté portant réglementation du stationnement des véhicules automobiles dans la commune.

Article 1 : Le stationnement des véhicules automobiles de plus de 2,5 T, est limité, de jour et de nuit, à UNE HEURE, sur toutes les voies circulantes et les places publiques situées à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la Commune.

Article 2 : La durée du stationnement des véhicules sur lesdites voies et places est limitée au temps strictement nécessaire au chargement ou au déchargement, sous la réserve expresse que la libre circulation ne sera pas entravée.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toutes natures est formellement INTERDIT en tout temps aux emplacements suivants, délimités par des panneaux :

- sur la place de l'église.
- dans la rue de la Mairie (des 2 côtés de la chaussée) sur toute la longueur de la propriété communale.
- rue de l'église et rue de Bas (des 2 côtés de la chaussée) de la Maison de M. Fernand ROCHE incluse à la rue de la Barre-Duquesne.
- rue du Haut (des 2 côtés de la chaussée) entre la maison de M. VAUDET incluse et la maison de Melle DEVILLIERS incluse.

Article 4 : Dans toutes les autres rues, le stationnement sera unilatéral. Il sera interdit :

- sur le côté gauche (dans le sens descendant) : du 1er au 15 de chaque mois
- sur le côté droit (dans le sens descendant) / du 16 à la fin du mois.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1er février 1973.

Arrêté fixant la limitation de vitesse de la CD 940 à HAUTEBUT

CONSIDERANT qu'il convient, compte tenu de la fréquentation importante de la CD 940 et de sa traversée dans le hameau d'HAUTEBUT, et, pour assurer une plus grande sécurité des piétons qui empruntent cette voie bordée de trottoirs étroits, de fixer la limitation de vitesse à un plafond inférieur à celui prévu par l'Art. R 10.1 du Code de la Route.

Que cette limitation doit affecter tous les engins à moteur.

A R R E T E

Art. 1 : Les véhicules énumérés ci-après : engins à moteur à deux roues, véhicules touristiques ou utilitaires d'un poids total en charge de moins de 3500 kg, véhicules poids lourds ou de transport en commun, ne devront pas dans la traversée du Hameau d'HAUTEBUT, sur la CD 940 circuler à une vitesse supérieure à 60 KM/heure.

Arrêté Préfectoral interdisant le stationnement des caravanes dans le marais communal

VU la délibération par laquelle le Conseil Municipal de WOIGNARUE émet un avis favorable à l'interdiction du stationnement des caravanes en dehors des terrains aménagés sur la partie de son territoire délimité par le CD 940, le CD 205, le territoire de BRUTELLES, le territoire de CAYEUX-SUR-MER et le domaine public maritime ;

ARTICLE 1er : Le stationnement de caravanes est interdit sur la partie du territoire de la commune de WOIGNARUE délimité par le CD 940, le CD 205, le territoire de BRUTELLES, le territoire de CAYEUX-SUR-MER et le domaine public maritime.

- A R R E T E -

POUR

MEMOIRE ....

